



39^e Congrès de la Mutualité Française

Résolution générale

« La Mutualité Française ouvre de nouveaux chantiers innovants. »

La crise financière, économique, sociale et écologique frappe durement notre pays, notamment les familles les plus modestes. Les recettes de la Sécurité Sociale se réduisent considérablement et le déficit se creuse. Toutes les richesses et tous les revenus doivent contribuer au financement d'une protection sociale obligatoire à la fois universelle et de haut niveau, notamment contre les risques maladie et de perte d'autonomie. Cette protection doit être renforcée pour lutter contre les risques de pauvreté et d'exclusion. Afin d'éviter à l'avenir le recours à l'endettement public, les dépenses de santé doivent aussi faire l'objet d'une régulation beaucoup plus efficace. La seule « responsabilisation » financière des patients, à travers la multiplication des forfaits et des franchises, ou de simples transferts de charges sur les organismes complémentaires, ne saurait en tenir lieu.

Face aux difficultés, les réformes sont plus que jamais nécessaires, en particulier pour organiser enfin le système de santé. Le projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » est sans aucun doute une nouvelle occasion manquée de moderniser un service public hospitalier réorganisé dans son fonctionnement et financé dans ses missions de service public. La Mutualité Française renouvelle sa demande aux pouvoirs publics de s'attaquer réellement aux déséquilibres territoriaux de l'offre de soins et de mettre fin au scandale des dépassements d'honoraires. Elle sera vigilante sur le contenu des politiques régionales de santé.

Dans ce contexte, la Mutualité Française ne fait pas le choix du renoncement. Elle entend développer son action propre. Elle entend donner tout leur sens aux valeurs de solidarité et de responsabilité et les faire vivre pleinement dans son action quotidienne. Elle s'engage pour que l'accès de tous à des soins utiles et de qualité devienne enfin une réalité.

1. La Mutualité Française s'engage à agir pour créer un droit à la protection sociale complémentaire tout au long de la vie.

La Mutualité Française est opposée à une segmentation toujours plus forte de la couverture complémentaire santé comme à la création d'un régime obligatoire d'assurance maladie complémentaire.

Près de 5 millions de personnes, souvent pour des raisons financières, n'ont toujours pas de couverture complémentaire santé. Or, sans cette protection, leur accès aux soins est entravé. La Mutualité Française porte une attention toute particulière à la protection sociale de la jeunesse, principale victime de la crise actuelle. Elle s'engage pour que chacun, tout au long de sa vie et quelle que soit sa situation, puisse bénéficier d'une couverture complémentaire santé de qualité et qui soit accessible financièrement. A cette fin, elle renouvelle son engagement en faveur d'un crédit d'impôt universel qui conserve cependant à la complémentaire santé son caractère volontaire.

Dans le cadre de la loi Evin sur les contrats collectifs obligatoires, la Mutualité Française se prononce pour la mise en place de mécanismes de mutualisation entre actifs d'une part, retraités, pensionnés et chômeurs d'autre part, qui conditionneraient les aides fiscales et sociales. Elle est prête à étudier des solutions innovantes avec les autres acteurs concernés, en particulier avec les organisations syndicales de salariés.

La Mutualité Française souhaite qu'un « cinquième risque » de protection sociale soit créé et financé dans le cadre de la solidarité nationale. La protection sociale complémentaire doit également contribuer à couvrir le risque de perte d'autonomie. La Mutualité Française s'engage à proposer des garanties complémentaires respectant des critères d'intérêt général dans le cadre le plus mutualisé possible.

2. La Mutualité Française s'engage à agir avec « Priorité Santé Mutualiste » pour favoriser la qualité des soins et la maîtrise des tarifs.

« Priorité Santé Mutualiste » est devenu une réalité. Les mutuelles qui le souhaitent proposent désormais à leurs adhérents et à leur entourage une gamme complète et personnalisée de

services innovants en matière d'information, de prévention, de dépistage, d'aide à l'orientation et d'accompagnement. La Mutualité Française s'engage à étendre ce service à tous les adhérents, en métropole et outre-mer, et à poursuivre le déploiement de ce programme par la mutualisation des moyens et des compétences. Les premiers services devront être enrichis et complétés : leur valeur ajoutée devra augmenter et d'autres services seront bientôt développés sur de nouvelles thématiques de santé.

L'évaluation continue de « Priorité Santé Mutualiste » contribue à l'évolution des garanties et des services proposés par les mutuelles de façon à adapter davantage ceux-ci aux besoins des adhérents.

C'est le cas de la prévention. Les mutuelles intègrent de plus en plus des actes de prévention dans leurs garanties, bien au-delà de leurs obligations en matière de contrats responsables. La Mutualité Française finance, de manière importante, des actions et des programmes de prévention. En inscrivant ceux-ci dans les nouveaux services de santé de « Priorité Santé Mutualiste », ils pourront bénéficier au plus grand nombre d'adhérents.

La situation créée par la multiplication et l'accroissement des dépassements d'honoraires est devenue insupportable. La Mutualité Française est favorable à la création, en partenariat avec l'assurance maladie obligatoire, d'un nouveau secteur conventionnel pour les spécialités de plateaux techniques lourds, dans la perspective de la fermeture du secteur 2 et d'une évolution progressive vers un seul secteur conventionnel d'exercice professionnel. Sans attendre l'aboutissement de cette négociation, le programme « Priorité Santé Mutualiste » sera enrichi pour intégrer dans la base les montants des tarifs et des dépassements et pour aider les adhérents à s'orienter en fonction des tarifs qui auront été négociés avec les établissements et professionnels de santé respectant les critères de qualité.

De façon générale, la Mutualité Française veut développer des relations contractuelles avec les offreurs de soins, portant à la fois sur la qualité et sur les tarifs de leurs actes et prestations. Les adhérents mutualistes doivent pouvoir bénéficier, auprès de réseaux de professionnels et d'établissements de santé, des garanties qu'ils sont en droit d'attendre en terme d'accès à des soins et services de qualité, ainsi qu'en terme de maîtrise des tarifs. La Mutualité Française veut promouvoir de nouveaux modes de rémunération, forfaitaires ou à la capitation, et se substituant en tout ou partie au paiement à l'acte. Ceux-ci doivent inciter à la

qualité des pratiques et renforcer l'opposabilité des tarifs. La Mutualité Française entend notamment favoriser les regroupements de professionnels de santé. Ces regroupements doivent devenir le mode d'exercice le plus courant, sous la forme notamment de centres de santé et de maisons médicales.

3. La Mutualité Française s'engage à agir pour proposer une offre globale de garanties et de services de santé.

La Mutualité Française met en place un « système national de données mutualistes » et contribue aux travaux de l'Institut des données de santé. Elle annonce aujourd'hui l'élaboration d'une charte de déontologie portant sur l'accès aux données codées et anonymisées du remboursement, ainsi que sur leur traitement et leur utilisation. La Mutualité Française veut ainsi permettre aux mutuelles d'optimiser leurs garanties. Naturellement, les données personnelles de santé, d'une toute autre nature que les données du remboursement, doivent continuer à faire l'objet de la protection la plus rigoureuse.

Les garanties et les services proposés par les mutuelles doivent favoriser l'intégration de la prévention et des soins. Avec ses partenaires institutionnels ou associatifs, la Mutualité Française veut développer des programmes personnalisés de prévention. Ceux-ci doivent comprendre l'éducation thérapeutique qui fait partie des missions des professionnels de santé et qui aide les malades à acquérir des compétences et à mieux prendre en charge l'affection qui les touche.

Mouvement social de santé, la Mutualité Française s'engage aussi à favoriser une approche collective dans le domaine de la santé environnementale, prenant en compte l'ensemble des milieux de vie et de travail. Dans ce domaine, les logiques de prévention lorsque le risque est avéré, ou de précaution en situation d'incertitude, doivent l'emporter sur une logique de simple réparation.

L'action préventive de la Mutualité Française contre les facteurs de risques associés à la sédentarité, au surpoids et à l'obésité doit être à la fois intensifiée et généralisée. L'activité physique et sportive est reconnue par la communauté scientifique et médicale internationale comme un déterminant de l'acquisition, du maintien ou du rétablissement d'un bon état de santé. Dans le prolongement de l'action engagée avec le programme « Bouge... », une priorité

pour ta santé » la Mutualité Française s'engage à créer un « Institut Sport Santé » permettant au mouvement mutualiste de développer une politique novatrice.

La Mutualité Française a vocation à intervenir au cœur des enjeux de santé. Or, les maladies chroniques constituent aujourd'hui le principal motif de recours au système de soins. Les mutuelles ont une forte légitimité pour la prise en charge des patients chroniques. Un tiers de ces malades ne bénéficient pas du régime des affections de longue durée. Les deux autres tiers ont un reste à charge qui est en moyenne 1,7 fois plus élevé que celui des autres adhérents mutualistes.

La Mutualité Française s'engage à proposer une offre globale de services pour la prise en charge des pathologies chroniques. Elle interviendra sur la prévention, la qualité des prises en charge, l'éducation thérapeutique et l'accompagnement médico-social des patients et de leur entourage. « Priorité Santé Mutualiste » est une première réponse en ce sens. Au-delà, la Mutualité Française est prête à s'engager dans un nouveau dispositif conventionnel pour les malades chroniques, en partenariat avec l'assurance maladie obligatoire qui doit continuer à assumer ses responsabilités dans ce domaine. Ce dispositif doit être volontaire pour les patients comme pour les professionnels de santé. Il doit reposer sur un protocole de prise en charge de qualité et un mode de financement essentiellement forfaitaire des professionnels de santé. Il doit s'accompagner d'une délégation de paiement aux mutuelles et de la généralisation du tiers payant.

4. La Mutualité Française à agir pour promouvoir et renforcer le caractère innovant du modèle mutualiste.

Les mutuelles fondent leur développement sur les valeurs et les techniques de la mutualisation. Elles peuvent sans doute coopérer davantage entre elles.

Aujourd'hui, la non-lucrativité des mutuelles doit aussi se traduire par une maîtrise des tarifs de la complémentaire santé, que l'augmentation de la taxe sur leur chiffre d'affaires en assurance complémentaire santé vient contrarier et à laquelle la Mutualité Française continue de s'opposer résolument.

Les mutuelles n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Elles ont constitué des fonds propres qui sont réglementés. Naturellement, dans un contexte particulièrement incertain, la gestion de ces fonds propres doit rester prudente. De plus, leur niveau relatif devra être apprécié en fonction de l'exigence de solvabilité à l'horizon 2012. L'accroissement continu des dépenses liées à la santé et à la perte d'autonomie ne sera pas sans effet sur l'exigence en fonds propres. Ces réserves sont l'outil financier des mutuelles qui s'engagent dans le développement des services de soins et d'accompagnement mutualistes pour répondre aux besoins croissants de leurs adhérents dans ce domaine. La Mutualité Française engage aujourd'hui une initiative pour renforcer et pour étendre, dans un cadre structuré, son réseau d'établissements de santé.

Les instances des mutuelles, qui composent le premier mouvement social français, doivent être à l'image des adhérents qu'elles protègent, et ce dans toute leur diversité. Ainsi, le caractère démocratique de la gouvernance mutualiste sera renforcé. Dans cette perspective, davantage de responsabilités doivent être confiées aux femmes, aux jeunes, aux personnes en situation de handicap et aux personnes issues de l'immigration. Cet enjeu est vital pour le mouvement mutualiste. La Mutualité Française prendra donc de nouvelles initiatives. Le nombre de mandats successifs dans une même fonction devra être limité. Avec sa carte d'adhérent, chacun devra désormais recevoir une information synthétique sur la gouvernance de sa mutuelle et sur les temps forts de sa vie démocratique. Des forums de discussion devront être ouverts sur Internet, de même que des consultations en ligne, pour associer davantage les adhérents à la gestion de leur mutuelle.

La Mutualité Française souhaite que l'identité mutualiste et la spécificité de sa principale activité, l'assurance complémentaire santé, soient mieux prises en compte au niveau européen. Les actions conduites dans le cadre de « Solvabilité 2 » ou celles concernant la fiscalité des mutuelles visent cet objectif. La Mutualité Française prendra de nouvelles initiatives auprès des institutions communautaires pour la reconnaissance du statut de la mutuelle européenne. Elle souhaite encourager les coopérations entre mutuelles à l'échelle communautaire. Elle poursuivra également ses efforts pour que les services sociaux d'intérêt général bénéficient d'un cadre juridique clarifié et pour avancer dans la construction de l'Europe sociale. Dans cette perspective, des mutuelles engagent d'ores et déjà des partenariats au sein de l'Union européenne.

La Mutualité Française favorise la mise en place et le développement de mutuelles et de systèmes solidaires de protection sociale partout dans le monde, et notamment dans les pays en développement et à revenus faibles et intermédiaires. Elle souhaite ainsi faire davantage reconnaître l'efficacité et l'originalité de son modèle économique, de solidarité et de gouvernance au sein des organisations internationales. La Mutualité Française s'engage à rechercher l'unification de la représentation du mouvement mutualiste mondial et à participer à la création d'une seule organisation internationale, ayant notamment vocation à intervenir dans le champ de la santé.